

QUESTIONNAIRE

Partie II – Aspects juridiques du développement durable

4p X 5 = **20 points**

- a) l'environnement est d'intérêt général
- b) le principe de prévention
- c) le principe de précaution
- d) le droit à l'information et le principe de participation
- e) le principe du pollueur-payeur

This image shows a full page of white paper with horizontal dashed lines, typical of primary school handwriting practice paper. The lines are evenly spaced and run across the entire width of the page. There are no margins, text, or other markings present.

Question 4

5 points

Présenter de façon précise les objectifs du paquet « Fit for 55 » de l'Union européenne qui vise à réformer le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE).

Question 5

8 points

Exposer trois objectifs principaux de la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

Question 6

3 + 3 = 6 points

Décrire le contexte politique européen et national portant sur la protection des sols.
